

Communiqué de presse du 10 juin 2022

Assemblée générale de l'Association des entreprises Valais excellence (AEVEX)

Nouvelle voie pour le label du développement durable

Le label « Valais excellence » s'enrichit de nouveaux critères d'attribution, afin de mieux correspondre à la réalité des entreprises. Lors de leur Assemblée générale qui s'est tenue hier, les membres de l'AEVEX ont voté en faveur de la modification du règlement. Désormais, les organisations valaisannes qui souhaitent obtenir le label auront le choix entre deux voies de certification.

Depuis plus de vingt ans, le label « Valais excellence » distingue les organisations valaisannes qui agissent concrètement en faveur du développement durable. Une bonne partie de la certification actuelle repose sur des normes internationales de management : ISO 9001 pour la gestion et la qualité et ISO 14001 pour l'environnement. Or, ces normes impliquent des processus qui ne sont pas toujours adaptés aux spécificités des entreprises.

C'est pourquoi le comité de l'AEVEX a décidé d'offrir une deuxième voie pour obtenir le label Valais excellence, basée sur les objectifs de l'Agenda 2030 et le plan climat du canton du Valais. « Actuellement, beaucoup d'organisations se bougent pour améliorer leur durabilité, mais renoncent à notre label en raison des normes ISO, ce qui est dommage. Cette nouvelle voie va ouvrir la certification aux petites structures et offrir une alternative à celles qui ne trouvent plus de valeur ajoutée dans ces normes internationales », explique Véronique Besson-Rouvinez, présidente de l'AEVEX.

42 critères, audités par un expert et par les pairs

Un groupe de travail du Living Lab de l'économie positive (Institut Entrepreneuriat et Management de la HES-SO Valais) a planché pendant plusieurs mois sur cette nouvelle formule exigeante, qui comprend 42 critères au niveau managérial, environnemental et social. Proposer de meilleures conditions de travail que les minima des conventions collectives, prendre des mesures pour favoriser la mobilité douce, assurer l'égalité des chances, s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux responsables, former des apprentis, etc... autant d'objectifs qui figurent dans ce référentiel exigeant. La mise en œuvre de ces critères est évaluée via un audit d'expert, ainsi que par les pairs.

« L'audit par les pairs est une plus-value importante. Pour nous qui sommes toujours en quête d'amélioration continue, le regard d'autres entrepreneurs sur notre activité est très enrichissant et très motivant », explique Gilles Jeannin, qui a participé à la phase pilote avec ses sociétés No Limits Canyon et No Limits Experience, labellisées Valais excellence depuis plus de dix ans.

L'hôtelier-restaurateur Jean-Daniel Clivaz, directeur d'Amadeus Distribution, s'est lui aussi prêté à l'étape-test. « J'avais renoncé à la certification il y a quelques années car je trouvais que les normes ISO ne m'apportaient plus rien d'intéressant. Cette nouvelle démarche correspond bien mieux à mes besoins et à mes aspirations. Elle s'ancre entièrement sur la responsabilité et la durabilité, avec une ouverture sur le monde qui nous entoure et une participation active des collaborateurs. »

Les deux voies mènent au label

Ce jeudi 9 juin 2022, l'Assemblée générale de l'AEVEX a approuvé la modification du règlement d'utilisation et des critères d'attribution du label Valais excellence. Chaque organisation intéressée ou membre de l'AEVEX aura désormais le choix entre la voie classique « Systèmes de management » et la nouvelle voie « Economie positive ». Certaines envisagent même de cumuler les deux. C'est le cas de Gilles Jeannin. « Notre domaine d'activité lié aux sports à risque nous oblige à garder la certification internationale ISO. Mais nous avons été pleinement convaincus par cette démarche innovante et souhaitons l'ajouter à nos processus à l'avenir. »

Actuellement, l'AEVEX compte 209 membres. Grâce à la révision de la certification, la communauté des organisations valaisannes « performantes et responsables » va pouvoir s'agrandir et jouer un rôle de moteur dans la mise en œuvre cantonale de l'Agenda 2030 et du plan climat.

CONTACTS

AEVEX :

Véronique Besson-Rouvinez, présidente de l'AEVEX, 078 861 21 99

Entreprises-test :

Gilles Jeannin, directeur de No Limits Canyon et co-directeur de No Limits Experience, 079 332 44 27

Jean-Daniel Clivaz, directeur d'Amadeus Distribution à Crans-Montana, 079 628 33 88